

Avis n° 2021/01-09
relatif à l'accréditation de
l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes
pour délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement et École

École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes

Établissement : Public
Nom d'usage : Polytech Nantes
Académie : Nantes
Sites de l'école : Nantes, Saint Nazaire, La Roche-sur-Yon
Réseaux : Réseau Polytech

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mis à jour annuellement sur le site de la CTI.

Suivi des accréditations précédentes

Avis 2018/10-01 ; Avis n° 2014/03-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Nantes
Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Matériaux, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Nantes
Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Thermique-énergétique, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Nantes
Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Électronique et technologies numériques, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Nantes
Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Électronique et technologies numériques, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire, sur le site de la Roche-sur-Yon
Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Génie électrique, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire, sur le site de Saint-Nazaire
Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Génie civil, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Saint-Nazaire
Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Génie électrique et énergétique, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire, sur le site de Saint-Nazaire
Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Génie des procédés, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Saint-Nazaire
Catégorie NV : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Informatique, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire, sur le site de Nantes

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes,

- Vu le rapport établi par Véronique RAIMBAULT (membre de la CTI, rapporteure principale), Xavier OLAGNE (membre de la CTI, co-rapporteur), Agnès SMITH (experte auprès de la CTI), Philippe GALLION (expert auprès de la CTI), Rudy DERDELINCKX (expert international auprès de la CTI), Julien DOCHE (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté lors de la séance plénière du 19-20 janvier 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Informatique , sur le site de Nantes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Électronique et technologies numériques , sur le site de Nantes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Électronique et technologies numériques , en partenariat avec l'ITII Pays-de-la-Loire, sur le site de la Roche-sur-Yon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Électronique et technologies numériques , en partenariat avec l'ITII Pays-de-la-Loire, sur le site de la Roche-sur-Yon	Formation continue	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Matériaux , sur le site de Nantes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Thermique-énergétique , sur le site de Nantes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Génie électrique , sur le site de Saint-Nazaire	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Génie électrique , en partenariat avec l'ITII Pays-de-la-Loire, sur le site de Saint-Nazaire	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Génie électrique , en partenariat avec l'ITII Pays-de-la-Loire, sur le site de Saint-Nazaire	Formation continue	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Génie civil , sur le site de Saint-Nazaire	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Génie électrique et énergétique , en partenariat avec l'ITII Pays-de-la-Loire, sur le site de Saint-Nazaire	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Génie électrique et énergétique , en partenariat avec l'ITII Pays-de-la-Loire, sur le site de Saint-Nazaire	Formation continue	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Génie des procédés , sur le site de Saint-Nazaire	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant :				
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Informatique , en partenariat avec l'ITII Pays-de-la-Loire, sur le site de Nantes	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2023-2024	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Informatique , en partenariat avec l'ITII Pays-de-la-Loire, sur le site de Nantes	Formation continue	2021	2023-2024	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École :

- Organiser un niveau de pilotage des formations par domaine majeur (Énergie, Numérique, Matériaux) pour renforcer la mutualisation et la transversalité entre les spécialités, ainsi que la lisibilité d'ensemble de l'offre de formation ;
- Harmoniser le fonctionnement des instances de gouvernance, organiser les conseils de perfectionnement au niveau des domaines majeurs et non par spécialité ;
- Tirer parti de la nouvelle direction de la pédagogie pour structurer et animer les échanges de pratiques pédagogiques entre enseignants et développer des innovations pédagogiques ;
- Renforcer le bouclage du processus d'amélioration de la qualité des enseignements ;
- Mener à terme le déploiement de la démarche compétences, s'assurer de son appropriation par tous les enseignants et les élèves, en particulier sur l'évaluation ;
- Développer l'internationalisation des formations, augmenter la mobilité entrante, accroître l'enseignement de LV2 ;
- Mettre la mobilité internationale sortante dans le cadre du cursus d'ingénieur (hors césure) en conformité avec R&O à savoir au minimum un semestre pour la formation sous statut d'étudiant et 3 mois réalisés en entreprise pour la formation sous statut d'apprenti ;
- Mettre en conformité l'organisation des stages avec R&O : créditer le stage S6 et assurer le nombre de semaines minimal en entreprise ;
- Développer les mises en situation d'innovation et d'entrepreneuriat pour tous les élèves ;
- Contextualiser une partie des enseignements en Sciences Humaines et Sociales selon les enjeux et problématiques de chaque spécialité ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Pour les spécialités :

- **Informatique** : actualiser le contenu et les modalités pédagogiques du programme sous statut étudiant en tirant parti du nouveau cursus par apprentissage.
- **Electronique et Technologies Numériques** : améliorer la convergence entre les cursus sous statut étudiant et sous statut apprenti pour une meilleure lisibilité et cohérence de la spécialité.
- **Génie électrique** : renforcer l'apprentissage par projet.
- **Génie civil** : améliorer le taux d'encadrement.
- **Génie électrique et énergétique** :
 - Rapprocher les unités d'enseignement en humanités avec celles du socle commun de l'alternance ;
 - Renforcer l'apprentissage de l'anglais pour le mettre au niveau du standard école.
- **Génie des procédés** : s'assurer du maintien à niveau des moyens expérimentaux.
- **Matériaux** : développer la dimension environnementale.

L'école établira **un rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le 15 décembre 2023, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement à l'adresse greffe-cti@education.gouv.fr.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué aux diplômes suivants :

	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Informatique	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Electronique et technologies numériques	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Matériaux	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Thermique-énergétique	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Génie électrique	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Génie civil	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Génie des procédés	2021	2025-2026

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes, spécialité Génie électrique et énergétique	2021	2025-2026
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------	-----------

Délibéré en séance plénière à Paris, le 19-20 janvier 2021.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 février 2021.



La présidente
Elisabeth CRÉPON